

DELIBERATION N° 88/10-02 - APPROBATION DU C.A. 1987 ET DU B.S. 1988 DE LA REGIE DE TELEDIS-  
TRIBUTION

*Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 1987 et du Budget Supplémentaire 1988, approuvés respectivement par le Conseil d'Exploitation de la Régie de Télédistribution les 27 Juin 1988 et 7 Octobre 1988.*

*Les quatre élus de l'opposition ayant déclaré leur intention de ne pas prendre part au vote,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :*

*- approuve le Compte Administratif 1987 et le Budget Supplémentaire 1988 de la Régie de Télédistribution et donne quitus à son Directeur.*